

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76088

Objet

ACQUEREURS DE TERRAINS :
ZONES D'HABITATION ET
Z.A.E.C.

DATE DE CONVOCATION

29 Juin 1976
DATE D'AFFICHAGE

29 Juin 1976

Nombre de conseillers
en exercice 17
Nombre de présents 20
Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le cinq juillet à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. STIPAL, DUFOUR, BUCHET, BUJARD, LACHAUD, BERLAND, DOMEQ,
MONTRON, NAULIN, DOIREAU, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BUCHET
LARGETEAU par M. TETARD
Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. BARDE, BOUTET, RIVIERE, BROTRÉAU, DELAIR,
Mme FAVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'Urbanisme article L. 321
VU les statuts de la SEMAR.ROYAN.SAINTONGE
VU le décret du 1er JUIN 1960, approuvant les cahiers types
d'aménagement urbain,
VU les conventions de concession :

- de la zone d'habitation, en date du 15 octobre 1965
- de la zone d'activités économiques complémentaires, en date
du 28 décembre 1965.

VU les délibérations du Conseil Municipal d'approbation de
ces concessions, à savoir :

- de la zone d'habitation en date du 1er octobre 1965,
- de la zone d'activités économiques complémentaires, en date
du 1er décembre 1965.

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser les ventes faites
dans les zones d'habitation et la Z.A.E.C. en avril 1975.

DECIDE :

.../...



1°) - d'arrêter ainsi qu'il suit une nouvelle liste de bénéficiaires de terrains dans les différentes zones :

a) - Zone d'habitations (résidences individuelles)

	<u>N° des lots</u>	<u>Superficie</u>	<u>Prix</u>
GRANJON	343	337	32 015
GRANJON	344	389	36 955
MATIGNON	342	432	41 040
VERRECHIA	341	425	40 375
		<hr/>	<hr/>
		1 583 m2	150 385 Frs

b) Zone d'activités économiques complémentaires

ONTIVEROS	33 b	3 150	50 400
LAPLACE	36	770	12 320
COULON & LACOUR	37	770	12 320
PELLETANT	38	2 100	39 900
		<hr/>	<hr/>
		6 890 m2	114 940 Frs

2°) - de soumettre cette liste à l'approbation du Comité prévu au Cahier des Charges de concession (article 17) et au Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré à ROYAN, les même jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD.